

Art du bois option ornemaniste



Ce CAP permet d'acquérir les techniques artisanales traditionnelles du travail du bois pour créer, reproduire ou restaurer des objets, des éléments décoratifs ou du mobilier. L'enseignement porte également sur le dessin d'art, le dessin technique et l'histoire des styles.

Le sculpteur ornemaniste réalise, à partir de croquis, l'ornementation de meubles, des éléments de décoration pour l'architecture intérieure (boiseries, manteaux de cheminée, portes, balustrades) ainsi que des objets décoratifs (pendules, pieds de lampe...). A partir d'une commande, il esquisse le motif, puis confectionne un modèle en plâtre avant de passer à la réalisation proprement dite. Il met alors en forme les volumes et sculpte les détails.

Le sculpteur sur bois utilise deux techniques : la sculpture ornementale et la sculpture en volume.

A partir d'un document (la commande du client), le sculpteur réalise un croquis. Le dessin est à la base du métier. Une maquette en plâtre peut permettre de mieux visualiser les volumes.

Une bonne connaissance de l'histoire de l'art est indispensable pour maîtriser époques et styles lors de la réalisation ou de la restauration d'un meuble.

Une fois accepté le projet proposé, le sculpteur choisit le bois. Il le découpe et le rabote puis il dégrossit la pièce de bois, tranche, taille, creuse... pour progressivement lui donner la forme voulue. Il se sert d'outils tranchants comme la gouge, le burin, le bédane.... Un travail nécessitant beaucoup de précision et de minutie pour arriver d'un bloc de bois brut à une œuvre d'art.

Artiste, certes, mais aussi commerçant. Il est capable de dialoguer avec les clients, de valoriser son savoir-faire et de présenter des propositions commerciales.

Le travail est essentiellement centré sur la création artistique ou sur la restauration de sculptures pour les particuliers, architectes et ébénistes.

Débouchés

Le titulaire du CAP peut travailler dans un atelier artisanal ou dans un atelier de fabrication haut de gamme. L'habileté manuelle est indispensable pour exercer ce métier, même si elle ne se développe réellement qu'au fil des années.

Il exerce comme artisan ou salarié d'une entreprise artisanale de sculpture sur bois, de restauration de mobilier ancien, de fabrication de meubles et d'objets de décoration. Il peut également travailler à la restauration du mobilier national pour le compte de l'Etat.

Les emplois sont peu nombreux et il faut prévoir une certaine mobilité.

Accès à la formation

Après une classe de 3ème

Programme

| Disciplines et activités | 1 ^{ère} Année | 2 ^{ème} Année |
|--|------------------------|------------------------|
| Enseignement technologique et professionnel | 17h | 17h |
| Français, histoire-géographie | 4h30 | 4h |
| Mathématiques Sciences | 4h | 3h30 |
| Langue vivante | 2h | 2h30 |
| Arts appliqués-cultures artistiques | 2h | 2h |
| Education physique et sportive | 2h30 | 2h30 |
| Prévention -santé- environnement | 1h | 1h30 |
| Période de formation en milieu professionnel | 6 semaines | 6 semaines |
| Enseignements facultatifs | | |
| Atelier d'expression artistique | 2h | 2h |
| Atelier Education physique et sportive | 2h | 2h |

Enseignements professionnels

Les arts du bois portent sur le façonnage artistique du bois. La formation est à la fois technique et artistique.

L'enseignement technologique et professionnel comporte une partie générale commune et une partie spécifique à chacune des trois options du CAP arts du bois :

- Arts appliqués et culture artistique apportent aux élèves des repères dans le monde des arts et une culture générale. Comprendre et utiliser les documents est à la base de la formation. Des cours d'histoire des styles des arts du bois permettent aux élèves d'acquérir les connaissances nécessaires pour reconnaître et respecter les différents styles lors de travaux de restauration ou de création ;
- Dessin technique et dessin d'art : techniques de base de préparation d'un ouvrage.
- Connaissance du bois et des techniques de préparation .
- Choix et la préparation des outils à mains (gouge, bédane...) et des machines ;

La technologie de spécialité du sculpteur porte plus spécifiquement sur les différents types de travaux : boiseries, sièges, portes..., les techniques de réalisation de sculptures en relief, les techniques d'assemblage : embrèvements, entures..., les outillages et le bois utilisés en sculpture.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Unités professionnelles :

- Epreuve pratique : exécution d'un ornement et modelage coeff. 11 (dont coeff. 1 pour la prévention santé environnement)
- Dessin (coeff. 3) : dessin d'art appliqué et dessin technique.
- Histoire des styles des arts du bois (coeff. 1).

Unités d'enseignement général :

- Français, histoire-géographie – éducation civique coeff. 3
- Mathématiques– Sciences physiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 14 candidats inscrits, 14 présentés, 11 admis (soit 78.57 % de réussite).

En 2014 dans l'académie de Montpellier : 13 candidats inscrits, 13 présentés, 4 admis (soit 30.77 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 13 candidats inscrits, 13 présentés, 9 admis (soit 69.23% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 15 candidats inscrits, 15 présents, 13 admis (soit 86,67% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- en bac pro ou un brevet de maîtrise dans une spécialité du travail du bois (ébénisterie, sculpteur sur bois...)
- vers un diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art (DFESMA) spécialité sculpture.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former en Languedoc Roussillon

30 Uzès

Lycée des métiers d'arts Guynemer

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Zoom « Les métiers du bois »
- Parcours Les métiers de l'artisanat d'art
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.